



ABONNEMENT GRAN MOUN

Formulaire de demande de carte KOEZION

Madame*

Mademoiselle*

Monsieur*

*Nom :

*Prénom :

*Date de naissance (jj/mm/aaaa):

*Adresse :

*Code postal :

*Commune :

* Numéro de mobile :

E-mail :

J'accepte de recevoir des offres commerciales de la part du Réseau Centre

Je certifie l'exactitude des renseignements et déclare souscrire entièrement au contenu des conditions générales de vente figurant au verso

*Date :

*Signature :

JE JOINS LA PIÈCE SUIVANTE

Justificatif de domicile

(Copie de facture EDF ou opérateur téléphonique)

Photo d'identité récente

(Indiquez vos noms et prénoms au dos)

**Photo d'une
pièce d'identité**

A déposer au guichet des points de vente
Place Paulette Nardal, Pointe Simon, 120, bd Général de Gaulle FdF
ou aux pôles d'échanges T.C.S.P. de Carrère et Mahault

* champs obligatoires

CONDITIONS GÉNÉRALES D'OBTENTION ET D'UTILISATION DE LA CARTE KOEZION POUR LES ABONNÉS GRAN MOUN

I - PRESENTATION

I.1 Afin de voyager à bord des bus urbain du Réseau Centre et des B.H.N.S (bus à Haut niveau de Service) du TCSP (Transport en Commun en site propre), l'utilisateur peut acheter une carte KOEZION

Cette carte permet l'achat de voyages réguliers sous la forme d'abonnement Mensuel **GRAND MOUN** (1)

I.2 L'abonnement **GRAND MOUN** s'adresse uniquement aux personnes de 65 ans révolues et plus.

I.3 L'achat de l'abonnement **GRAND MOUN** se fait en chargeant ou rechargeant la carte KOEZION via la boutique en ligne (2) et dans tous les points de vente du Réseau Centre :

- ▶ Les points de vente
- 120 BOULEVARD- Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
- Gare Pointe-Simon – Pointe Simon 97200 FORT-DE-FRANCE
- Place Paulette Nardal 97200 FORT-DE-FRANCE
- Pôles d'échange de Carrère et Mahault
- ▶ Les D.A.T (Distributeurs Automatiques de titres)

I.4 La carte KOEZION donne la possibilité de charger d'autres titres de transports de la gamme tarifaire du Réseau Centre.

II - UTILISATION

II.1 La carte KOEZION est la carte de transport sans contact permettant le voyage à bord des bus du réseau et à bord des B.H.N.S. (Bus à haut niveau de service) des deux lignes du T.C.S.P. de la Martinique. Elle doit être présentée, devant le valideur à chaque montée dans le bus et présentée à chaque demande du personnel du Réseau Centre.

II.2 L'absence de titres valides sur la carte présentée peut entraîner pour le titulaire de la carte KOEZION, le paiement d'une amende conformément à la réglementation applicable sur les services de transports publics de voyageurs.

II.3 L'utilisateur doit conserver sa carte KOEZION en bon état, celle-ci ne doit contenir aucune rature, aucune surcharge, aucun trou, aucune torsion, de nature à empêcher le bon fonctionnement de la carte. A défaut le client devra la faire remplacer dans les points de vente à ses frais exclusifs ou sur rendez-vous à l'agence commerciale.

II.4 La carte KOEZION est nominative et personnelle. En cas de doute sur l'identité de l'utilisateur de la carte, il peut être demandé une pièce d'identité par l'agent chargé du contrôle.

II.5 Toute utilisation frauduleuse (falsification, contrefaçon, usurpation d'identité...) de la carte Koézion constatée lors d'un contrôle, nonobstant l'amende mentionnée à l'article 2.2. des présentes, est susceptible d'entraîner le retrait immédiat de la carte. Elle peut également donner lieu à des poursuites devant les tribunaux compétents.

III - PERTE, VOLS ET DYSFONCTIONNEMENT

III.1 En cas de perte ou de vol, la carte Koézion peut être remplacée dans les points de vente ; une nouvelle carte sera alors créditée des derniers titres achetés et valides au moment de la déclaration de vol ou de perte à la RTM.

En cas de vol, sur présentation d'une déclaration de dépôt de plainte et à la demande du client, la RTM délivrera une nouvelle carte, sans frais supplémentaires.

En cas de perte, le client devra s'acquitter de la somme de 10€ pour obtenir une nouvelle carte et récupérer son solde.

III.2 En cas de dysfonctionnement à savoir toute anomalie technique non imputable à l'utilisateur rendant la lecture de la carte illisible et inutilisable, le bénéficiaire d'une carte Koézion personnalisée se verra, contre remise de la carte défectueuse en agence, délivrer une nouvelle carte créditée des titres encore valides.

IV - RENOUELEMENT DE LA CARTE KOEZION

La RTM se réserve le droit de renouveler la carte Koézion pour des raisons techniques ou commerciales. La RTM informera les utilisateurs par voie postale, par courriel ou SMS.

V - PARTENARIAT

La RTM se réserve le droit d'implanter de nouvelle fonctionnalité à la carte Koézion type carte de fidélité, réduction etc...

Ces fonctionnalités constituent alors des avantages exclusifs offerts aux bénéficiaires de la carte. Le bénéficiaire de la carte sera informé de ces nouvelles fonctionnalités en temps et en heure.

VI. ACCES AUX INFORMATIONS

Le bénéficiaire de la carte dispose conformément aux dispositions légales (3) d'un droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnelles contenu dans le fichier des abonnés Liberté.

Pour se faire, il communiquera sa demande à l'adresse mail suivante contact@regiedestransports.mq ou par voie postale à la RTM, Service clientèle 44 rue Garnier Pagès 97200 FORT-DE-FRANCE.

VII - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La RTM se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions générales d'obtention et d'utilisation de la carte Koézion. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des clients par voie d'affichage et par voie électronique.

(1) voir condition en agence

(2) disponible dès le troisième trimestre de l'année 2020

(3) des articles 6.7 de la loi informatique et liberté de 6 janvier 1978 modifiée.